Nations Unies S/PV.5046



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 septembre 2004
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5046e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le jeudi 30 septembre 2004, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5046e séance, tenue à huis clos le 30 septembre 2004, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée “Rapport du Secrétaire général sur le Soudan”.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Ministre des affaires étrangères du Soudan, S. E. M. Mustafa Osman Ismail, a été invité, à sa demande, à participer aux débats.

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé de S. E. M. Mustafa Osman Ismail.

Les membres du Conseil et S. E. M. Mustafa Osman Ismail ont eu un échange de vues constructif. »

04-53089 (F) 300904 300904
0453089